



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 27/09/2022

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 27
Voix favorables : 27
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

DELIBERATION
N° CFVU-2022-27-TSM-L-001

relative à la mise en œuvre du dispositif d'aide à la réussite des étudiants inscrits en première année de Licence de l'Ecole de Management de Toulouse

Année universitaire 2022/2023

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
 - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
 - son article L.612-3, relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, adopte :

Les règles relatives à la mise en œuvre du dispositif d'aide à la réussite des étudiants de 1^{ère} année pour l'Ecole de Management de Toulouse sont fixées comme suit,

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 Objectifs du dispositif et publics visés

Les dispositifs d'aide à la réussite en première année concernent les étudiants régulièrement inscrits en première année de Licence mention Gestion.

Les participants bénéficient d'un appui sur les principales causes d'échec constatées en première année de Licence, sous la forme d'enseignements et d'accès à deux plateformes d'autoformation et autoévaluation en expression écrite et en logique (« Projet Voltaire » et « Cogitest »).

ARTICLE 2 Capacités d'accueil

Le nombre de place est limité.

La capacité de chaque groupe est fixée par les composantes concernées. Cette capacité varie entre 15 et 30 étudiants par groupes suivant les enseignements.

ARTICLE 3 Modalités d'inscription

L'inscription aux enseignements s'effectue en ligne ou en présentiel suivant le calendrier arrêté par le Président en concertation avec les composantes concernées.

Les étudiants devront choisir les enseignements en fonction des possibilités offertes. L'inscription aux différents dispositifs peut être soumise à condition.

L'annexe décrit les enseignements proposés et les éventuels préalables.

L'accès à la plateforme d'auto-formation est de plein droit pour tous les étudiants régulièrement inscrits en première année. Cet accès ne nécessite pas d'inscription préalable.

TITRE II - ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 4 Organisation des enseignements

Les enseignements se déroulent sur le premier et/ou second semestre de l'année universitaire 2022-2023.

Les enseignements sont facultatifs et ne donnent pas lieu à évaluation, bonification ou attribution de crédits.

Les étudiants inscrits sont tenus d'être assidus aux différentes séances d'un même groupe.

La nature et la durée des enseignements sont décrites en annexe.

Fait à Toulouse le 27/09/2022

Le Président de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire



Hugues KENFACK

PJ : annexe

Annexe 1 – Détail des programmes d'enseignement

DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE

Année universitaire 2022-2023

Programme pour la Licence mention Gestion - 1^{ère} année

Semestre	Enseignements	Nombre de groupes	COURS MAGISTRAUX				TRAVAUX DIRIGES				Publics concernés
			Heures CM	Statut CM	Coeff.	Modalités d'évaluation CM	Heures TD	Statut TD	Coeff.	Modalités d'évaluation TD	
1 & 2	Plateforme d'autoformation et d'autoévaluation en expression écrite et en logique							Auto formation		-	Etudiants de L1 Gestion
1 & 2	Renforcement en mathématiques appliquées à la gestion	7					7.5	Cours de soutien		-	Etudiants de L1 Gestion

L'étudiant choisira les enseignements qu'il souhaite suivre.